

LE MAÎTRE DE POSTE CANADIEN

Printemps 2026



Table des matières

Liste des représentants syndicaux	p. 2
Mise à jour du président national	p. 3-5
Formulaire Juste Pour Vous	p. 6
En Mémoire	p. 7
Demandes	p. 7
Formulaire de déclaration relative à l'indemnité supplémentaire	p. 8
Commander le rapport financier 2025	p. 8
Congrès annuel des sections	P. 9
Demande d'assurance pour les bureaux fournis par les maître de poste	P. 10-11
Subvention à la garde d'enfants	p. 12
Photo de votre bureau	p. 12
Formulaire de demande de subvention pour services de garde d'enfants	p. 13

Bureau national

Président national
Dwayne Jones



Vice-présidente nationale
Judy Potter

Vice-présidente nationale
Brigitte Faucher

Agente national des relations du travail
Sonia Dupuis



**Gérante de bureau /
Comptabilité Financière Administrative**
Vanessa Leblond

Spécialiste en données informatiques et techniques
Pascal Leroux

Adjointe administrative
Andréanne Ménard



Assistante administrative financière
Gaetana Roberge



Adjointe administrative / réceptionniste
Darquise Groulx



Le maître de poste canadien

est publié deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

N° de convention 40069832

ISSN/0008-4794



Montage, conception et mise en page
Andréanne Ménard

Scanner le code QR pour
accéder à notre site web.

Changement d'adresse

Afin de maintenir une liste d'envoi à jour, veuillez envoyer votre changement d'adresse à notre Bureau national ainsi qu'à Postes Canada.

Veuillez nous envoyer des photos de votre bureau de poste à : mail@cpaa-acmpa.ca

Liste Représentants Syndicaux

Mise à jour du président



Depuis notre dernier magazine du printemps, une grande partie du travail effectué au 281, avenue Queen Mary a été consacrée à transmettre notre message au nom des membres et des Canadiens ruraux au ministre Lightbound, aux comités gouvernementaux, ainsi que lors de rencontres individuelles avec des députés. Nous fournirons plus de détails après quelques mises à jour concernant les négociations, les relations de travail et les élections des représentants en santé et sécurité.

Négociations

Un aperçu rapide. Nous avons commencé les négociations en janvier 2024 et avons déposé plus de 60 % de nos demandes en juin. Plusieurs demandes étaient à différentes étapes à ce moment-là, de sorte que le comité de négociation se retrouvait à attendre de nombreuses réponses. Cela retardait la présentation de nos autres demandes. En octobre 2024, nous avons déposé toutes nos demandes et avons continué à travailler sur les points où les parties étaient encore très éloignées. C'est en décembre 2024 que les parties ont atteint une impasse et ont commencé à chercher un arbitre en janvier 2025. En mars, la SCP a finalement accepté un arbitre, amorçant ainsi un long processus pour amener celui-ci à accepter non seulement d'entendre la cause, mais aussi pendant que nous faisons pression pour obtenir les dates les plus rapprochées possibles.

Nous avons pu conclure une nouvelle convention collective grâce à des négociations ardues avec l'arbitre. Nous avons reçu la décision le 13 juin 2025.



Le comité de négociation était heureux d'annoncer qu'il avait réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines de la convention collective. Les points saillants comprennent des augmentations salariales, incluant un paiement rétroactif. De plus, une somme forfaitaire devait être versée à toutes les employées, et non seulement à celles à durée indéterminée. Les paiements de l'indemnité de location figurant à l'annexe « I » de la convention collective ont été augmentés. Il y a également eu des augmentations de l'indemnité de poste isolé, de l'indemnité supplémentaire pour les maîtres de poste de la catégorie des groupes et pour les adjointes principales. Des améliorations ont été apportées au processus de dotation pour les employées nommées pour une période déterminée. Un fonds pour la garde d'enfants a été créé pour les employées. Et les employées de l'ACMPA sont désormais incluses dans la politique sur les déplacements pour les employées cadres, laquelle prévoit une augmentation de leurs allocations de kilométrage et de leurs indemnités journalières.

Les paiements relatifs aux augmentations mentionnées ci-dessus ainsi qu'à la somme forfaitaire ont été effectués en août, répartis sur deux périodes de paie. Postes Canada avait demandé que toute question ou préoccupation soit adressée à Accès RH au 1-877-807-9090. Si vous éprouvez des difficultés à obtenir une réponse ou des éclaircissements, nous vous demandons de continuer à communiquer avec votre représentante syndicale.

Le 11 septembre 2025, nous avons officiellement signé notre convention collective avec Postes Canada. Vous trouverez dans ce magazine un formulaire de demandes, puisque la convention collective de trois ans arrive à échéance le 31 décembre 2026. Nous demandons aux membres de continuer à soumettre leurs demandes relatives à la convention collective au Bureau national **d'ici le 30 juin 2026**. Cela permet de s'assurer que le comité de négociation dispose du temps nécessaire pour se préparer alors que l'Association se prépare pour la prochaine ronde de négociations. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau national.

Relations du travail

Depuis le dernier rapport sur les relations du travail, l'ACMPA a déposé 76 griefs, a fermé 102 griefs et a référé 22 dossiers de griefs à l'arbitrage. Cela porte le nombre total de griefs actifs de l'Association à 214.

Nous souhaitons continuer à vous encourager à communiquer avec vos représentants syndicaux locaux pour toute question que vous pourriez avoir. La section vous aidera à vous familiariser avec les articles de la convention collective et travaillera avec le Bureau national afin de veiller à ce que vos droits soient protégés en vertu de la convention collective, du Code canadien du travail, de la Loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que de toute autre législation fédérale applicable aux employés de compétence fédérale.

Un point important à noter est que certains processus prévus dans la convention collective sont assortis de délais. Nous vous encourageons donc à communiquer avec nous le plus tôt possible. Notre équipe juridique a fait un excellent travail pour veiller à ce que les membres de l'ACMPA soient bien représentés et nous voulons nous assurer de faire notre part en respectant ces délais et en recueillant les faits nécessaires aux discussions avec Postes Canada ou dans le cadre d'un arbitrage.



Mise à jour du président (suite)

Élections des représentants en santé et sécurité

Dans les bureaux de poste de l'ACMPA où des membres du STTP travaillent et où il y a un total de 20 employés ou plus, un comité local mixte de santé et de sécurité devrait être en place. L'ACMPA ne s'oppose pas à ce que le STTP fasse partie de ce comité, mais les membres de l'ACMPA doivent y être représentés par un représentant de l'ACMPA. L'Association a toujours veillé, et continue de le faire, à proposer le maître de poste pour ce rôle.

Dans les bureaux de poste de l'ACMPA où il y a moins de 20 employés et où des employés FFRS travaillent, afin de respecter nos obligations en vertu du Code canadien du travail, l'ACMPA et le STTP ont conclu un protocole d'entente (PE) en 2009 pour établir le processus et les critères permettant de tenir des élections tous les deux ans. L'ACMPA considère que ce protocole d'entente demeure en vigueur et est prête à poursuivre les discussions avec le STTP afin d'établir les échéanciers prévus dans le PE. L'Association a toujours veillé, et continue de le faire, à proposer le maître de poste pour ce rôle. Le représentant actuel issu de la dernière élection demeure en place.



Le 25 septembre 2025, l'honorable Joël Lightbound a annoncé que le gouvernement du Canada accepterait toutes les recommandations contenues dans le rapport publié par le commissaire à l'enquête industrielle, William Kaplan, le 15 mai 2025.



Dans le cadre de cette annonce, le gouvernement a confirmé qu'il abrogerait le moratoire de longue date, instauré en 1994, sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Parallèlement, Postes Canada a été chargée de présenter, dans un délai de 45 jours, un plan expliquant comment la Société assurera sa viabilité financière à long terme tout en continuant de remplir son mandat de service public.

Situation actuelle et décisions à venir

Depuis l'automne, l'ACMPA a considérablement renforcé ses efforts de représentation. Nous avons retenu les services d'une firme professionnelle spécialisée en affaires publiques, en relations gouvernementales et communications stratégiques afin de soutenir notre travail et de veiller à ce que les préoccupations des membres de l'ACMPA soient clairement comprises par les décideurs.

Avec leur soutien, nous avons pu rencontrer des décideurs clés au sein du gouvernement, y compris le ministre Lightbound lui-même. Ces rencontres ont offert d'importantes occasions de mettre en lumière les répercussions possibles que des changements de politiques pourraient avoir sur les collectivités rurales, éloignées et nordiques si des mesures de protection appropriées ne sont pas mises en place pour protéger les bureaux de poste de l'ACMPA.



Au-delà de ces rencontres, l'ACMPA a également comparu devant un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier cette question. Nous avons participé à des sondages commandés par le gouvernement portant sur les collectivités rurales et avons commencé à produire de courtes vidéos faciles à partager visant à sensibiliser le public au rôle que jouent les bureaux de poste ruraux dans les collectivités partout au pays.

Fait important, nous avons établi une ligne de communication ouverte avec le bureau du ministre et demeurons en contact régulier à mesure que les discussions se poursuivent. Ce dialogue continu permet de veiller à ce que le point de vue de l'ACMPA demeure pris en compte dans les échanges alors que le gouvernement envisage les prochaines étapes.



En novembre, Postes Canada a soumis son plan d'économies et de transformation au gouvernement fédéral pour examen. **Au moment de la rédaction du présent rapport, ce plan n'a pas encore été rendu public.**

Nous prévoyons que le gouvernement pourrait prendre des mesures dans les semaines à venir. Cela pourrait inclure la publication du rapport accompagnée des commentaires du gouvernement, ou la tenue de consultations supplémentaires auprès des collectivités et des parties prenantes avant que d'autres décisions ne soient prises.

Mise à jour du président (suite)

Nous prévoyons que le gouvernement pourrait prendre des mesures dans les semaines à venir. Cela pourrait inclure la publication du rapport accompagnée des commentaires du gouvernement, ou la tenue de consultations supplémentaires auprès des collectivités et des parties prenantes avant que d'autres décisions ne soient prises.



À mesure que de plus amples détails seront disponibles, l'ACMPA veillera à informer ses membres de ce que ces développements pourraient signifier et de la manière dont ils peuvent participer au processus. Veiller à ce que les voix des collectivités rurales, éloignées et nordiques soient entendues demeurera une priorité clé dans les mois à venir.

En attendant les prochaines étapes du gouvernement, l'ACMPA a poursuivi ses efforts de représentation. Plus tôt cette année, nous avons obtenu la publication d'une tribune de l'ACMPA dans un journal diffusé à l'échelle nationale, contribuant ainsi à mieux faire comprendre l'importance des bureaux de poste ruraux à l'échelle du pays.

Nous avons également commencé à rencontrer les députés qui détiennent des portefeuilles clés liés à cet enjeu. Ces conversations sont essentielles pour veiller à ce que les décideurs au sein du gouvernement comprennent la valeur que les bureaux de

Perspectives d'avenir : priorités de représentation de l'ACMPA



Pour l'avenir, l'ACMPA continuera de mener une stratégie proactive de représentation qui consiste à interagir directement avec le gouvernement et à accroître la sensibilisation à l'importance des bureaux de poste ruraux.

Facebook

En collaboration avec notre équipe des affaires publiques, nous nous préparons à relancer la page Facebook nationale de l'ACMPA afin d'en faire une plateforme centrale pour partager des mises à jour régulières, mettre en valeur les contributions des membres et renforcer l'engagement auprès de nos membres et des collectivités que nous servons.

Le contenu de notre page Facebook comprendra une variété de formats conçus pour informer, mobiliser et mettre en valeur l'importance des bureaux de poste ruraux, éloignés et nordiques. Cela comprendra de courtes vidéos mettant en lumière le rôle essentiel que jouent les bureaux de poste ruraux dans les collectivités partout au pays, ainsi que des mises à jour sur les efforts continus de représentation de l'ACMPA.

Un autre volet important de cette initiative sera le lancement d'une série **Membre du mois de l'ACMPA**. Ce programme mettra en valeur les personnes dévouées qui offrent des services postaux essentiels dans les collectivités partout au Canada. Nous sommes impatients de travailler avec les sections afin d'identifier des membres locaux qui méritent d'être reconnus pour leurs contributions et le rôle important qu'ils jouent dans leur collectivité.

Engagement direct auprès du gouvernement

Parallèlement, l'ACMPA continuera de maintenir des communications régulières avec le bureau du ministre Lightbound tout en élargissant ses relations avec les députés et les fonctionnaires au sein du gouvernement. Nous avons également préparé du matériel de communication adapté afin d'être prêts à réagir rapidement lorsque le gouvernement fera sa prochaine annonce.



Un domaine que nous explorons actuellement est la possibilité de participer aux consultations prébudgétaires du gouvernement fédéral, qui contribuent à orienter l'élaboration du budget de 2026. Ce processus offre une autre occasion de veiller à ce que les besoins des collectivités rurales, éloignées et nordiques ainsi que ceux des membres de l'ACMPA soient pris en compte dans les discussions sur les politiques fédérales.

Notre stratégie tournée vers l'avenir vise à faire en sorte que l'ACMPA demeure proactive et bien positionnée pour influencer la mise en œuvre des politiques à venir, protéger les normes de service en milieu rural et renforcer notre rôle comme voix de premier plan dans le débat national sur les services postaux dans les régions rurales du Canada. Accroître la sensibilisation au rôle essentiel que jouent les bureaux de poste de l'ACMPA dans leurs collectivités contribuera à faire en sorte que, lorsque de futures négociations et discussions de politiques auront lieu, l'ACMPA soit en meilleure position pour défendre efficacement les intérêts de ses membres.

5 Merci, comme toujours, pour votre dévouement et votre service continus envers vos collectivités. Votre travail demeure au cœur du réseau postal rural du Canada. Nous avons hâte de tenir les membres informés des développements importants et de partager avec vous des occasions concrètes de participer à nos efforts continus de représentation.

Dwayne Jones

National President

Formulaire JPV

En Mémoire

Dina Potvin *Karen Stacey* *Melinda Heidinga* *Janet Kirton*
St-Nazaire du Lac St-Jean QC *Stroud ON* *Mount Forest ON* *St-William ON*

Carol-Ann Cormier Brun *Julie Deslaurier* *Richard Clark* *Debbie Kozicki*
Cap Pelé NB *Belle River ON* *Ancien dir. MB* *Ancienne dir. ON*
Carman MB *Hagersville, ON*

Deborah McLean
Little Britain ON



Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis

DEMANDES – La date limite de soumission est le 30 juin 2026.

Notre convention collective actuelle avec Postes Canada couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. Dans ce contexte, notre équipe de négociation a commencé à préparer les demandes pour la prochaine ronde de négociations. Si vous souhaitez voir des modifications ou des ajouts à la convention collective, c'est le moment de soumettre vos demandes.

Vous pouvez soumettre autant de demandes que vous le souhaitez, mais nous vous demandons de **remplir un formulaire par demande**, disponible sur le site. Veuillez indiquer votre nom (en lettres moulées), votre bureau de poste ainsi que le numéro de l'article de la convention collective actuelle auquel votre demande se rapporte. Le numéro d'article peut être trouvé dans la convention collective, dont une copie est disponible sur notre site Web. Veuillez également inclure une brève description des modifications ou ajouts souhaités.

Veuillez soumettre vos demandes au Bureau national au plus tard le 30 juin 2026.

7

par la poste, CPAA Négociations

281, avenue Queen Mary, Ottawa (Ontario) K1K 1X1,

par courriel : mail@cpaa-acmpa.ca ou télécopieur : 613-745-5559, au plus tard le 30 juin 2026.

Canadian Postmasters and Assistants Association **CPAA / ACMPA** l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

DEMAND / DEMANDE

Date: _____ Name / Nom: _____

Office Location / Endroit du bureau: _____ Article: _____

List your demand here / Ma liste de demande est la suivante :

Échantillon

Send to: / Envoyer à :

CPAA / ACMPA
Négociation-Négociation
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1





POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
POSTESCANADA.CA

CANADA POST
2701 RIVERSIDE DR SUITE N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
CANADAPOST.CA

Mars 2025

Indemnité supplémentaire pour les locaux fournis par les maîtres de poste

Bonjour,

La convention collective du personnel représenté par l'ACMPA stipule que Postes Canada accordera une indemnité supplémentaire aux maîtres de poste qui exploitent un bureau de poste dans des locaux qui n'appartiennent pas à la Société ou qui sont loués.

Pour y avoir droit :

- Vous exploitez un bureau de poste dans un immeuble résidentiel; ou
- Vous n'exploitez pas un autre commerce ou n'exercez pas un autre emploi dans l'immeuble du bureau de poste.

ET

- Vous avez souscrit à une assurance commerciale (ou l'équivalent); ou
- Vous avez dû utiliser une ligne téléphonique qui n'a pas été fournie par Postes Canada ou pour laquelle vous n'avez pas reçu de remboursement de Postes Canada.

Les membres admissibles du personnel peuvent recevoir jusqu'à 730 \$ pour 2025. Postes Canada a consacré un fonds annuel de 470 000 \$ à ces remboursements. Si les demandes admissibles dépassent cette somme, les membres du personnel recevront une part du fonds calculée au prorata.

Les personnes admissibles doivent soumettre le formulaire de déclaration ci-joint chaque année. Pour présenter une demande pour l'année civile 2025, retournez le formulaire dûment rempli par la poste ou par courriel, selon les indications du formulaire. Toutes les demandes pour 2025 doivent être reçues avant le 30 juin 2026. Les paiements seront versés d'ici le 31 août 2026.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de zone locale.

Sincères salutations,

Jennifer O'Brien
Directrice générale du réseau de vente au détail des Opérations

Supplemental Allowance Declaration Déclaration relative à l'indemnité supplémentaire



Employee name / Nom de l'employé /employée _____

Employee ID number / Numéro de l'employé /employée _____

Phone number / Numéro de téléphone _____

Email / Adresse courriel _____

Office name, Province / Nom du bureau, province _____

Please check the appropriate box(es)

1. In 2025, I provided premises for Canada Post that are:

in residential premises

or

As a stand-alone office, I did not operate another Business or engage in other employment on the same premises as the post office)

AND

2. Commercial (or equivalent) insurance

I provided commercial (or equivalent) insurance due to providing the premises for the post office.

or

Telephone use

I was required to have a telephone line that was not provided, or paid for, by Canada Post.

If none of the above applies to you, you are not eligible for the supplemental allowance and do not need to return the form.

Signature _____

Veillez cocher la ou les case(s) applicable(s)

1. En 2025, j'ai fourni des locaux pour un bureau de Postes Canada qui se trouvent :

dans un immeuble d'habitation

ou

dans un bureau autonome (je n'ai pas exploité d'autre commerce ni exercé un autre emploi dans l'immeuble du bureau de poste)

ET

2. Assurance commerciale (ou l'équivalent)

J'ai souscrit une assurance commerciale (ou l'équivalent) afin de fournir les locaux du bureau de poste.

ou

Usage téléphonique

Je devais avoir une ligne téléphonique qui n'était ni fournie, ni payée par Postes Canada.

Si aucun de ces cas ne s'applique à vous, vous n'êtes pas admissible à l'indemnité supplémentaire et vous n'avez pas besoin de retourner le formulaire.

Date _____

Submit to:

SUPPLEMENTAL ALLOWANCE
CANADA POST
2701 RIVERSIDE DRIVE SUITE N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
or cpaa_sa@canadapost.postescanada.ca

Please note that all forms, without exception, must be received **by June 30, 2026**. Forms received after June 30 will not be considered for payment. **Eligible claims will be paid by August 31, 2026**. For mailed applications, it is recommended to use a traceable mailing product to obtain proof of mailing.

Soumettre à :

INDEMNITE SUPPLEMENTAIRE
POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1020
OTTAWA ON K1A 0B1
ou cpaa_sa@canadapost.postescanada.ca

Veillez noter que tous les formulaires de demande, sans exception, **doivent être reçus avant le 30 juin 2026**. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas admissibles. **Les demandes de remboursement admissibles seront payées avant le 31 août 2026**. Pour les demandes envoyées par la poste, il est recommandé d'utiliser un produit postal repérable pour obtenir une preuve d'envoi.

Déclaration relatives à l'indemnité supplémentaire

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire de la part de Postes Canada, Veuillez consulter le site Web national www.cpaa-acmpa.ca.



Commander le rapport financier 2025 de l'ACMPA

Le rapport financier vérifié 2025 devrait être disponible en mai.

Pour recevoir une copie de ce rapport, veuillez remplir les informations postales ci-dessous et le retourner par courriel à mail @cpaa-acmpa.ca ou par courrier

(SVP écrire en

CPAA

281 Queen Mary

Ottawa ON K1K 1X1

Nom

Adresse

Ville–Province–Code postal

Congrès de section

Demande d'assurance pour les
bureaux fournis par le maître de poste

Demande d'assurance pour les bureaux fournis par les maître de postes

Subvention pour services de gardes d'enfant

1. Quel est le processus pour présenter une demande ?

Remplir le formulaire de demande qui se trouve dans cette édition du *Maître de poste canadien*. Le formulaire peut également être téléchargé à partir de notre site Web www.cpaacmpa.ca ou scanner le code Q.R

2. Y a-t-il une date limite pour soumettre une demande ?

Oui. Les demandes complétées pour des services de garde d'enfants entre le 11 septembre et le 31 décembre 2025 doivent être reçues au Bureau national de l'ACMPA, au 281, avenue Queen Mary, Ottawa (Ontario) K1K 1X1, par la poste, par télécopieur ou par courriel, au plus tard le 30 juin 2026.

Après la date limite du 30 juin 2026 pour la demande de services de garde d'enfants de 2025, vous devrez soumettre une nouvelle demande chaque année afin d'être admissible. Par exemple, le formulaire de demande pour 2026 devra être soumis au plus tard le 30 juin 2027.

La subvention sera rétroactive à l'année précédente.

3. Quand puis-je m'attendre à recevoir une subvention ?

Les paiements seront émis après le 1er septembre.

4. Quel montant vais-je recevoir ?

Le montant du paiement dépendra des fonds disponibles et du nombre de demandeurs approuvés.

5. Allez-vous déduire de l'impôt sur le montant ?

Non. Comme il s'agit d'un remboursement pour des services de garde d'enfants, aucun impôt sur le revenu ne sera retenu.

6. Quels types de frais de garde d'enfants sont admissibles ?

L'annexe « S » – Fonds pour services de garde d'enfants (point 2) de notre convention collective énumère les utilisations de ce fonds, par exemple : le remboursement des frais de garde d'enfants — frais de garderie, frais de garderie, autres dépenses normalement à la charge du membre pour la garde d'enfants, soutien pour besoins particuliers, programmes avant et après l'école, etc.

7. Les reçus doivent-ils être fournis ?

Des reçus ou une preuve pourraient être exigés, puisque des vérifications aléatoires seront effectuées, conformément à l'annexe « S ».



Partagez des photos de votre bureau de poste avec nos membres partout au Canada. Nous serions ravis de recevoir des photos de votre bureau de poste au fil des saisons.



Veuillez envoyer un courriel avec vos photos à mail@cpaa-acmpa.ca.



Subvention à la garde d'enfants